Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2026/08 relatif au déploiement, à la gestion et à la maintenance d'un système de relève à distance

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2026-001

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	2
Votants	16
Secrétaire de séance : **Loïc BARBIER**	

L'an 2026, le 02 février à 18 heures 15, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE).

Pouvoir(s) :
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce la compétence « production et distribution d'eau potable » depuis le 1er janvier 2020 sur le périmètre de 29 communes via différents contrats :
- un contrat de régie intéressée « OCYCLAD SUD » pour 15 communes (Fontaine-les-Ribouts, Le Boullay-les-Deux-Églises, Maillebois, Ormoy, Puiseux, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville, Serazereux, Thimert-Gâtelles, Ardelles, Favières, Tremblay-les-Villages et Châteauneuf-en-Thymerais) ;
- un contrat de régie intéressée « OCYCLAD CENTRE » pour 13 communes (Garancières-en-Drouais, Le Boullay-Thierry, Luray, Tréon, Vernouillet, Saint-Rémy-sur-Avre, Dreux, Sainte-Gemme-Moronval, Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé et Saulnières) ;
- un contrat de délégation de service public pour la commune de Dampierre-sur-Avre, étant précisé que la commune sera intégrée au périmètre de la régie intéressée « OCYCLAD CENTRE » à l'échéance du contrat en cours.



Exercice de la compétence « production et distribution d'eau potable » au 1er janvier 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Sur le périmètre d'exercice de sa compétence, la Communauté d'agglomération souhaite déployer un système de relève à distance des compteurs d'eau des abonnés afin de répondre aux objectifs suivants :
- amélioration de la base de données « abonnés » pour la facturation d'eau potable ;
- amélioration de la qualité du service rendu aux abonnés domestiques par le suivi de leurs consommations ;
- amélioration de la qualité du service rendu aux abonnés professionnels dans une logique d'optimisation de la ressource ;
- détection des anomalies sur le réseau de distribution en temps réel (fuites, fraudes etc.) afin notamment de permettre une amélioration du rendement du réseau.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé une consultation effectuée sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert le 17 octobre 2025.

Le contrat conclu permettra :
- le déploiement du système de télérelève via trois (3) phases de déploiement de 2026 à 2028 (phase 1 « secteur Ocyclad sud » soit 5 543 branchements en 2026, phase 2 « secteur Ocyclad centre hors Dreux et Dampierre-sur-Avre » soit 10 667 branchements en 2027 et phase 3 « Dreux et Dampierre-sur-Avre » soit 14 778 branchements en 2028) incluant notamment la fourniture des compteurs, les travaux de renouvellement associés, la mise en service des compteurs, la mise à niveau d'un réseau fixe de télérelève, la formation du personnel à l'utilisation des outils de maintenance et d'utilisation du système et la réalisation de supports de communication à destination des abonnés ;
- la gestion et la maintenance du système incluant notamment la construction d'une base de données et l'élaboration des interfaces nécessaires pour le transfert de ces données vers les concessionnaires et la régie de la Communauté d'agglomération pour une durée de douze (12) ans. Cette durée a été déterminée pour tenir compte des investissements amortissables induits par les prestations objet du marché et du lien de dépendance technique très important entre les compteurs d'eau, les modules radio et l'infrastructure radio.



Phase 1 : Secteur Sud - 2026
Phase 2 : Secteur centre hors Dreux et Dampierre sur Avre - 2027
Phase 3 : Dreux et Dampierre sur Avre- 2028

Carte illustrant les étapes de déploiement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260212-BC2026-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Les prestations donnent lieu à la conclusion d'un marché composite :
- pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour les trois phases de déploiement, la gestion et la maintenance du système de télérelève ;
- pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé selon les modalités des articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du code de la commande publique sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 4 000 000 € HT pour la fourniture et la pose de pièces de robinetterie, le déploiement de systèmes de télérelèves supplémentaires et les services de maintenance qui leurs sont associés sur la durée totale du marché.

À l'issue de la consultation trois (3) offres ont été réceptionnées.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 26 janvier 2026, a attribué ce marché à la société SUEZ DIGITAL SOLUTIONS pour un montant estimatif de 6 712 428,08 € TTC, soit 5 593 690,07 € HT.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,*
***VU** le code de la commande publique,*
***VU** le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***VU** le PV de la CAO du 26 janvier 2026,*
***VU** le rapport d'analyse des offres,*
***VU** le projet de marché consultable.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE le Président à signer le marché n°2026/08 relatif au déploiement, à la gestion et à la maintenance d'un système de relève à distance avec la société SUEZ DIGITAL SOLUTIONS, conclu :
- pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 4 395 488,87 € HT ;
- pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 4 000 000 € HT,

et pour une durée de quatorze (14) ans et neuf (9) mois comprenant trois (3) phases de déploiement comme suit :
- phase 1 : de janvier à septembre 2026 ;
- phase 2 : d'octobre 2026 à septembre 2027 ;
- phase 3 : de janvier à décembre 2028.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité **12/02/2026**	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 12/02/2026**
	Gérard SOURISSEAU **Président**
	Loïc BARBIER **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	